



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6901  
11 novembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 NOVEMBRE 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer des violations ci-après du cessez-le-feu par les forces indiennes :

1. Les forces indiennes continuent de renforcer leurs positions et de construire de nouveaux abris fortifiés le long du Kohail et du canal BRB. Le 19 octobre, elles avaient avancé de 1 000 à 1 500 yards à l'ouest du Kohail, du point 765008 jusqu'à Nawan Pind Gujran, et renforcé cette région avec un bataillon d'infanterie, 3 mitrailleuses et deux canons antichars.
2. Le 20 octobre 1965, entre 21 h 30 et 22 heures, les troupes indiennes ont ouvert le feu avec des mitrailleuses et des fusils-mitrailleurs contre notre position au point 837438.
3. Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1965, les troupes indiennes ont creusé trois nouveaux abris fortifiés au point 711210.
4. Le 21 octobre 1965, à 16 h 45, les troupes indiennes ont commencé à enfoncer des piquets et à poser de nouvelles mines dans la zone 739124.
5. Le 21 octobre 1965, entre 8 h 34 et 8 h 37, un appareil de reconnaissance indien a survolé nos positions dans la zone s'étendant du point 769827 au point 768833.
6. Le 21 octobre 1965, à 9 h 35, les troupes indiennes ont tiré une rafale de balles traceuses depuis le point 793675 sur nos troupes au point 794669.
7. Le 21 octobre 1965, à 8 h 30, un avion à réaction indien a survolé notre territoire du nord au sud dans la zone de Sadar 3888 et Amin Bheni 3884.
8. Le 21 octobre 1965, à 8 h 50, un avion à réaction indien a survolé notre territoire dans la zone de Channawala 2557.
9. Dans la nuit du 21 au 22 octobre 1965, les troupes indiennes ont commencé à creuser de nouvelles tranchées sur la rive orientale du canal BRB, du point 753912 au point 753918, bien que les observateurs des Nations Unies aient auparavant demandé aux Indiens de ne pas établir de nouvelles positions dans cette zone.

10. Le 22 octobre 1965, à 9 heures, un avion indien a violé l'espace aérien pakistanais et survolé le canal de jonction BRB, du nord au sud (RD320-RD328).
11. Le 22 octobre 1965, à 22 h 30, les troupes indiennes ont, depuis les villages de Dograi au point 7311 et Orchard au point 737107, ouvert le feu sur nos troupes avec des fusils mitrailleurs, des mitrailleuses et des mortiers de 2 pouces.
12. Le 22 octobre 1965, à 9 heures, un avion d'observation indien a survolé nos positions le long du canal BRB du point 7584 au point 7676 aux ouvrages principaux de Bedian et s'est dirigé vers le village de Jahman au point 7882.
13. Le 22 octobre 1965, à 18 h 30, des soldats indiens ont tiré des coups de fusil sur nos troupes dans la zone 768837.
14. Le 22 octobre 1965, à 6 h 30, les troupes indiennes ont tiré à la mitrailleuse, depuis les points 236592 et 234583, sur notre avion de reconnaissance qui survolait notre territoire dans la zone 2159 et 2158.
15. Le 22 octobre 1965, de 6 h 30 à 7 heures, les troupes indiennes ont ouvert le feu avec des armes automatiques et des armes portatives depuis les zones 255583, 251585, 259579 et 271544, contre nos positions des zones 2556 et 2557.
16. Le 22 octobre 1965, entre 6 h 30 et 7 h 20, les troupes indiennes ont tiré avec des armes automatiques et des armes portatives depuis les points 236592, 234583 et 233587 sur nos positions aux points 2259, 2258 et 2257.
17. Le 22 octobre 1965, entre 10 h 10 et 11 h 40 et entre 12 h 15 et 15 h 30, les troupes indiennes ont ouvert le feu avec des mortiers, des armes automatiques et des armes portatives, depuis les points 264543, 255515 et 278545 sur nos positions de la zone 2554.
18. Le 22 octobre 1965, entre 15 h 45 et 16 heures, les troupes indiennes ont tiré avec des armes automatiques et des armes portatives sur notre position du point 2457, depuis la zone 245562.
19. Le 22 octobre 1965, entre 17 heures et 17 h 45, une patrouille indienne est arrivée dans la zone 6901 et a ouvert le feu avec des mortiers de 2 pouces, des armes automatiques et des armes portatives sur notre position de Jalwala 6702.
20. Le 22 octobre 1965, entre 16 heures et 16 h 15, un avion de reconnaissance indien a, par deux fois, survolé notre position à Shaha Muhammad Bareke 2739.

21. Le 22 octobre 1965, à 20 h 30, deux véhicules de l'armée indienne sont arrivés à environ 2 000 yards de la borne frontière internationale No 483.3, du quadrillage LN 7541. A 21 heures, un autre véhicule est arrivé au même point, trois nouveaux véhicules sont arrivés ensuite à 23 h 30. Cette concentration de troupes indiennes s'est produite dans une zone qui n'était pas aux mains des Indiens au moment du cessez-le-feu et elle a montré qu'une attaque était projetée contre notre poste de Salam Sar 7340.
22. Entre 23 heures, le 22 octobre 1965, et 0 h 20, le 23 octobre, les troupes indiennes ont ouvert le feu avec des armes automatiques, des armes portatives et des mortiers sur nos positions dans les zones 2569, 2568, 2667 et 2565.
23. Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1965, les troupes indiennes ont recommencé à creuser le sol dans la zone s'étendant du point 753912 au point 753918, sur la rive orientale du canal BRB.
24. Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1965, à 20 h 30, les troupes indiennes ont commencé à creuser le sol dans la zone 739124.
25. Les 22 et 23 octobre 1965, les troupes indiennes ont établi de nouvelles lignes de défense dans la zone 819367.
26. Le 23 octobre 1965, à 17 heures, les troupes indiennes sont arrivées dans la zone 768773 et y ont creusé de nouvelles tranchées.
27. Le 23 octobre 1965, à 13 heures, on a observé des soldats indiens (deux sections environ) en train de creuser de nouveaux retranchements dans la zone 801687.
28. Le 23 octobre 1965, à 19 h 45, les troupes indiennes ont tiré avec des armes portatives et des armes automatiques depuis le point 783756 sur nos troupes.
29. Le 23 octobre, à 11 h 15, deux véhicules de l'armée indienne sont arrivés dans la zone 258518 et des soldats indiens ont commencé à y creuser des tranchées.
30. Le 24 octobre 1965, à 16 h 15, des soldats indiens ont commencé à creuser de nouvelles tranchées à 20 m au sud de la tranchée disputée précédemment, en 7592, sur la rive est du canal BRB.
31. Le 24 octobre 1965, à 20 h 30, des éléments indiens ont déclenché un tir d'armes légères, d'armes automatiques, de mortiers de 3 pouces et de grenades à fusils sur les positions pakistanaises de la rive ouest du canal BRB, en 7591. Les troupes pakistanaises n'ont d'abord pas riposté, mais quand les Indiens ont

fait intervenir des chars et de l'artillerie, elles l'ont fait avec des armes légères et des mortiers de 2 pouces. L'engagement s'est poursuivi jusqu'à 21 h 15, heure à laquelle les troupes pakistanaises ont reçu l'ordre de cesser le feu. Les Indiens ont cessé leurs tirs d'artillerie et de mortiers de 3 pouces à la même heure, mais ont continué d'effectuer des tirs intermittents d'armes légères et d'armes automatiques et de lancer des grenades à fusils jusqu'à 1 h 5, le 25 octobre 1965.

32. Le 24 octobre 1965, à 16 heures, des soldats indiens ont commencé à creuser de nouvelles tranchées sur la rive est du canal BRB, à environ 200 mètres au sud, des positions pakistanaises sur le "siphon" d'Hudiara, en 7592. Les nouvelles positions ont été aménagées dans la zone où, à la suite de l'intervention des observateurs des Nations Unies, les Indiens avaient accepté de cesser de creuser, le 14 octobre.

33. Le 24 octobre 1965, de 4 h 30 à 5 h 35, des éléments indiens en 257579, 266955, 255583 et 251585 ont effectué des tirs de mortiers et d'armes automatiques sur les positions pakistanaises en 2457, 2556 et 2557.

34. Le 24 octobre 1965, de 5 h 55 à 6 h 5, des éléments indiens en 264653 ont effectué des tirs de mortiers sur les positions pakistanaises en 2565.

35. Le 24 octobre 1965, à 14 h 5, des éléments indiens en 264653 ont effectué des tirs de mortiers sur une position pakistanaise en 2565.

36. D'après des renseignements reçus du village de Bolihar (40K 5985), près de Tar Abdul Rahim (40K QG 6080), la police armée du Rajasthan harcèle les civils de la région et ne les autorise pas à rentrer leurs récoltes. Elle a également ouvert le feu sans raison sur des civils habitant près de la frontière.

37. Le 24 octobre 1965, on a vu deux compagnies indiennes en uniforme vert et trois véhicules camouflés à Bhilon Ka Tala (40K QB 4719). Cette zone était pakistanaise avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

38. Le 24 octobre 1965, à 7 h 30, des soldats indiens ont établi un poste d'observation dans la zone 736138.

39. Le 25 octobre 1965, à 19 h 45, des éléments indiens ont déclenché des tirs de fusils-mitrailleurs et de fusils sur les troupes pakistanaises dans la zone 837438.

40. Le 26 octobre 1965, à 9 h 30, une vingtaine de soldats indiens ont pénétré dans la zone 4OK QA 9673.
41. Le 26 octobre 1965, à 16 h 30, on a vu des soldats indiens occupés à creuser de nouvelles tranchées dans la zone 4OK QA 9872.
42. Malgré les protestations déposées auprès des observateurs des Nations Unies par les représentants de l'armée pakistanaise, les Indiens ont poursuivi la construction de la route reliant Gadar (4OK QB 2965) à Karon Ki Tari (4OK LW 0304).
43. Le 27 octobre 1965, on a vu une section indienne dans la zone 4OK QA 968732.
44. Le 27 octobre 1965, on a vu deux sections indiennes dans la zone 4OK QA 968727.
45. Le 31 octobre 1965, à 6 h 5, un bataillon indien a lancé une attaque contre Shahgarh (LQ 5945), dans le Rajasthan. Simultanément, d'autres forces indiennes ont attaqué les troupes pakistanaises à Ghotaru et tenté de couper cette localité de Langanewala et de Shahgarh.

Toutes les violations susmentionnées ont été signalées à l'UNIPOM.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent du Pakistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Syed AMJAD ALI

-----

